



Rivolet,
Le 17 janvier 2012

Commission Particulière du Débat Public
LGV POCL
68, rue du Faubourg Saint Honoré
75 008 PARIS

Mairie de RIVOLET

69640

Objet : *Projet de la LGV POCL*

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'Agenda 21 local de la commune de RIVOLET, le Comité de Pilotage (COPIL) réuni le 6 décembre 2011 a réagi au projet de la LGV POCL, suite au débat public du 1^{er} décembre 2011 de Villefranche sur Saône.

Le COPIL est favorable au développement du transport ferroviaire. L'amélioration de la desserte des villes du centre de la France, notamment Clermont-Ferrand, est certainement nécessaire. Lyon et notre région du Beaujolais sont déjà bien desservies pour Paris. Une seconde LGV Paris-Lyon en passant par le centre paraît superflue et coûteuse d'autant que dans le projet elle ne passerait pas à proximité de Clermont-Ferrand.

Une LGV entre Paris, Orléans et Clermont-Ferrand serait à notre avis plus adaptée (oui à la POC, non à la POCL). Une amélioration de la liaison transversale Lyon-Clermont-Ferrand via Roanne paraît nécessaire mais une LGV entre Roanne et Lyon serait très coûteuse et ne ferait qu'augmenter le problème de saturation du nœud ferroviaire lyonnais.

Par conséquent, le COPIL est favorable à une amélioration et à un renforcement du réseau ferré actuel, notamment à l'électrification de la ligne entre Lyon et Saint-Germain-des-Fossés. Cette solution aurait aussi l'avantage de desservir un plus grand nombre de villes, d'être plus économe en espaces naturels et agricoles et de moins impacter des paysages avec de fortes potentialités environnementales et patrimoniales.

Le COPIL rappelle, dans le cadre de l'épanouissement des êtres humains et de la cohésion sociale, l'importance d'améliorer la qualité des déplacements quotidiens et réguliers sur les lignes régionales. Les investissements sur ces réseaux doivent être prioritaires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le Maire,
Pierre-Yves BURLICH

